

BANDOL

Assemblée générale

AG de l'association des Amis de Marcel Bogi à 10h30, dans les salons de la Société nautique.

LA CADIÈRE

Festival de théâtre

« Life is a cabaret », d'après divers auteurs et compositeurs, par l'association Gecko de Marseille, à 16 h à l'espace culturel. Théâtre musical et burlesque tout public. Entrée libre.

LA SEYNE

Salon du vin

« Esprit du vin et de la gastronomie » ouvert de 10 h à 18 h au parc de la Navale.

Concert classique

À 17 h concert avec le groupe du Lacidon au théâtre Apollinaire. Gratuit.

LE CASTELLET

Après-midi sportif en famille

Parcourez le circuit Paul-Ricard à pied, à vélo, en roller, etc... Entrée : 5 € reversés à l'AFM Téléthon, gratuit pour les -10 ans. Animations pour tous à 2 € (camions de pompiers, side-car, photo en monoplace...).

OLLIOULES

Loto

À 14h30 à la salle des fêtes, loto organisé par de nombreuses associations, au profit du Téléthon. Réservations : 04.94.63.14.81.

ST-CYR

Loto

À 15 h salle de La Falquette, loto du Qwan ki do au profit du Téléthon.

ST-MANDRIER

Théâtre

« Duel au canif » organisé par le Théâtre Sud Varois à 17 h au théâtre Marc-Baron. Entrée 12 €.

Réserv. 06.72.15.39.19.

Loto

À 15 h à la salle des fêtes Marc-Baron, loto organisé par le Club de modélisme.

Foire de Noël

Organisée par l'Association festive de la presqu'île de 9 h à 19 h salles Myrte et Arbusces.

SIX-FOURS

Concert

À 15 h à l'espace culturel André-Malraux, concert de la Sainte-Cécile par la philharmonique La Six-Fournaise. Entrée libre.

L'agriculture reprend ses droits à Fabrégas

Lancée il y a quatre ans, l'idée d'un retour du maraîchage sur ce site historique a bel et bien germé. Hier, l'exploitant des 3,5 ha cultivables a été intronisé

Moment de satisfaction générale, hier matin, sous un hangar agricole flambant neuf du Domaine de Fabrégas. Il faut dire que la cérémonie qui y était organisée marquait l'aboutissement d'une belle idée collective, née il y a quatre ans : réimplanter sur ce site remarquable, comme au siècle dernier, une activité maraîchère. Et biologique, s'il vous plaît ! Pour le moment, les terres seront cultivées sur 3,5 ha, avec une possible extension à 9 ha. Les fruits et légumes récoltés alimenteront les restaurants scolaires, les crèches ou encore les centres de loisirs de la ville. Les particuliers pourront aussi en profiter grâce à un point de vente directe sur le domaine.

« Sauver ce joyau naturel et historique »

Et c'est à un agriculteur passionné, Bruno Oberti (lire ci-dessous), qu'a été confiée cette noble tâche. C'est à lui que le maire a officiellement « remis les clés du Domaine », hier, à l'issue d'une série de discours prononcés par les nombreux partenaires ⁽¹⁾. Tous ont largement insisté sur « l'enjeu environnemental », « la préservation du litto-



Bruno Oberti « prépare le terrain » depuis quelques semaines déjà. Mais hier, il recevait officiellement les clés du Domaine de Fabrégas, où il doit exploiter, pour six ans minimum, 3,5 ha en maraîchage biologique. À terme, 9 ha devraient être consacrés au retour de l'agriculture sur ce site historique. (Photos Luc Boutria)

ral », la « dimension pédagogique » que recouvre cette réussite, qui s'inscrit dans un contexte plus large, au regard de l'important travail de valorisation de ce site de 67 ha, en partie forestier, entrepris depuis plusieurs années (nos précédentes éditions). Beaucoup se sont aussi félicités d'avoir sauvé ce « joyau

naturel et historique » de la spéculation immobilière, Marc Vuillemot en tête : « *Natifs de La Seyne ou amoureux de cet endroit, nous étions nombreux à nous demander à l'époque, avec pessimisme, ce que le Domaine de Fabrégas allait devenir. À juste titre. Je ne reviendrai pas sur les divers projets immobiliers de*

village de vacances ou de lotissements auxquels nous avons échappé.

« On ne fait pas que du béton »

Le conseiller général et maire de Saint-Mandrier, Gilles Vincent, s'en est chargé, à travers une anecdote : « *Le président du Conseil général (à*

l'époque où ce dernier était propriétaire du Domaine et où il envisageait de le vendre pour réaliser des actifs, Ndlr) avait reçu une offre de milliardaires russes intéressés pour développer une activité économique. Il avait immédiatement réagi et s'était tourné vers le conservatoire du littoral ⁽¹⁾. Il en a d'ailleurs profité pour rappeler qu'une opération du même type, plus petite, est en cours de réalisation à Saint-Mandrier, au Domaine de l'Ermitage. L'inauguration est prévue le 20 décembre. « *Je suis très heureux parce que ça montre que les collectivités que nous sommes peuvent parfois effectuer des retours en arrière, dans l'intérêt de la population. On ne fait pas que du béton.* »

J. P.

jpoillot@yahoo.fr

Le bio c'est son domaine !

Un peu de pression Bruno Oberti ? Forcément. Mais beaucoup d'excitation, surtout. Sa prise de fonction s'est officiellement déroulée hier, mais l'agriculteur chargé d'exploiter 3,5 ha du domaine est, en fait, arrivé il y a quelques semaines déjà. Entre les divers travaux d'irrigation, la construction du hangar, la fertilisation de la terre (avec des engrais naturels), le mauvais temps des derniers jours qui l'a contraint à faire des « saignées » pour que l'eau s'écoule... il n'a pas vrai-

ment eu le temps de chômer. Et, surtout, pour avoir une belle première récolte au printemps, il a fallu commencer à semer : « *Petits pois, fèves, pois écossais, gourmands, de l'ail, des cébettes. Puis vont suivre la salade, les radis, etc. C'est parti !* » Des plants de figuier ou de fraisier ont même déjà fait leur apparition... Pour proposer, aux petits Seynois notamment, de sains et bons fruits et légumes de saison, Bruno Oberti a carte blanche. Et il ne compte pas s'en priver.



Le maraîcher de Fabrégas a déjà semé des pois, des fraises, des cébettes, etc. « Très sensible » à l'environnement, à la lutte contre la malnutrition et à l'agriculture bio, il se fait une joie de partager sa passion avec les scolaires.

1. Le Conservatoire du littoral est propriétaire du Domaine de Fabrégas, après l'avoir racheté au Conseil général puis en avoir confié la gestion à la Ville. Les autres partenaires : la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la Direction départementale des territoires et de la mer, le Conseil régional, le Conseil général, la Chambre d'agriculture, l'association Agribiovar, la fondation Itancia.